

Département de Saône et Loire, arrondissement de Mâcon, canton de Tramayes  
**COMMUNE DE BOURGVILAIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Date convocation : 19/01/2011  
Conseillers élus : 11

Séance du : 25/01/2011  
Présents : 11

Date d'affichage : 26/01/2011  
Votants : 11

L'an deux mil onze et le vingt-cinq du mois de janvier, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Dominique PIARD, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Denis CURTY, Brigitte BORDET, Daniel BORDET, Patrick MIRABEL, Thomas NEVE, Jean-François LACONDEMINÉ, Jean-Michel DUBIEF, Martine CHIFFLOT, Jean-Yves FRATY, Simone BORDES.

a été nommée secrétaire de séance : **Mme Brigitte BORDET**

**RCEA**

**Où l'exposé de Mme le Maire** sur les différentes positions exprimées quant aux possibilités d'évolution du statut et de la mise à 2x2 voies de la RCEA, par :

- l'Etat : mise en concession avec maintien des principaux échangeurs et péages de pleine voie
- le Sénateurs COURTOIS : concession avec péages aux seules extrémités du département
- le Député de l'Arrondissement de Mâcon et le Président du Conseil général de Saône-et-Loire, consistant à demander le financement de la RCEA par le produit de l'écotaxe, sans mise en concession,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**considérant** que la mise en concession sans itinéraire de substitution viable n'est pas admissible et coûterait aussi bien à la collectivité qu'aux futurs utilisateurs

**considérant** que, si l'éco-redevance devant être perçue sur les poids lourds utilisant les routes sans péages permet de financer les remboursements d'emprunt nécessaire à la mise à 2 fois 2 voies sans concession, la gratuité pourrait être assurée

**considérant** que, en abandonnant le projet de concession, les travaux d'aménagement nécessaires à la sécurisation de la route pourraient commencer immédiatement

**considérant** que cette route est un axe essentiel pour la Commune dans toutes ses liaisons avec la vallée de la Saône d'une part, l'ouest du département d'autre part

**demande** la mise à 2 fois 2 voies immédiate de la RCEA, sans mise en concession et sans péages, avec un financement conjoint de l'Etat et des départements concernés, abondé par le produit des recettes de l'éco-taxe poids lourds.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
le Maire, Dominique PIARD

rendu exécutoire après publication et notification  
et dépôt en préfecture le 10/02/2011

Réf 715 - 10022011 - 050

